

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

Mme FAURIE GAUTHIER Céline : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, c'est avec émotion que je prends la parole pour la première fois devant ce Conseil municipal, sur un sujet important qui inquiète tous ceux qui y sont confrontés, notamment les habitants d'un secteur du 5<sup>e</sup> arrondissement, depuis qu'ils ont découvert, en octobre 2007, la présence de termites dans leurs habitations.

Depuis ce jour, la Ville de Lyon, par l'action de l'Ecologie urbaine, en collaboration avec la mairie d'arrondissement, a multiplié ses efforts :

- Très rapidement, par arrêté municipal du 5 décembre 2007, nous avons délimité la zone d'intervention autour des habitations infestées et nous avons informé les habitants ;

- Puis, dès le 18 février, nous avons décidé d'octroyer des aides financières aux propriétaires pour des actions préventives et curatives, ce à hauteur de 25 % ;

- Enfin, nous mettons actuellement en place une association de propriétaires, pour les aider à réaliser les diagnostics et les traitements, avec des entreprises compétentes, et pour leur permettre de percevoir les aides financières de la Ville.

Cependant, malgré ces efforts, les habitants sont encore inquiets : ils demeurent soucieux d'être accompagnés dans leurs démarches, tant sur le plan technique que financier, désireux que les réponses à leurs questions soient obtenues en un lieu unique, et surtout ils souhaitent que le problème soit réglé rapidement et, si possible, définitivement.

Nous ne contiendrons efficacement, c'est sûr, la progression des termites, qu'à condition d'agir de manière rapide et homogène sur l'ensemble du périmètre qui aujourd'hui concerne trois communes : Lyon, Francheville et Sainte-Foy.

C'est pourquoi nous vous proposons, Monsieur le Maire, chers Collègues, en complément du travail en cours, d'intervenir sur trois points :

- Tout d'abord, demander au Préfet, officiellement informé de la présence de ces insectes depuis octobre, d'arrêter au plus tôt ce périmètre de zone contaminée.

- Puis, solliciter une participation financière du Conseil Général du Rhône, complémentaire de celle de la Ville de Lyon et de celle de l'Etat, soumise à plafond de ressources. Il s'agit d'aider les propriétaires pour qui les frais restent importants, à hauteur de plusieurs milliers d'euros.

Or, je n'ai pas noté à ce jour, d'intervention de M. Havard, Conseiller général du secteur, qui proposerait une aide départementale aux habitants. Pourtant, le Conseil Général du Rhône aurait pu et peut toujours prendre exemple à ce sujet sur les Conseils Généraux du Vaucluse et d'Indre et Loire, entre autres...

- Enfin, comme le périmètre d'intervention concerne d'autres communes que Lyon –les termites sont parfaitement insensibles aux frontières administratives- nous vous proposons, Monsieur le Maire, de demander à la Communauté urbaine, la mise en place d'un opérateur, interlocuteur unique pour tous les habitants. Ce dispositif pourra par ailleurs, être activé également dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, où la présence de termites a été détectée récemment.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, chers Collègues, de votre attention.

(Demande d'intervention de M. Havard.)

M. LE MAIRE : Monsieur Havard, vous n'êtes plus Conseiller général, vous vouliez le faire souligner !

M. HAVARD Michel : Non, simplement j'ai été cité, donc je voulais juste intervenir. Comme vous venez de le rappeler, je ne suis plus Conseiller général depuis quelques jours et sur la question des termites, d'abord le périmètre a été fixé par le Préfet, donc c'est ce que nous votons actuellement, donc il faudrait que Mme Faurie-Gauthier ne le demande pas, puisque c'est ce que nous votons. Et puis, la deuxième chose, c'est que les mairies d'arrondissement servent aussi à l'information des habitants, et qu'il me paraît naturel que ce lieu d'information soit la mairie d'arrondissement et les mairies des communes concernées et que, de ce point de vue-là, il faut que le travail soit fait de cette façon.

Mme PESSON Alexandrine, Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement :  
Comme je suis citée Monsieur le Maire, il faut que je réponde !

Pour informer M. Havard : nous avons fait une réunion publique, la mairie d'arrondissement, avec tous les services de l'Ecologie urbaine ; nous avons même rencontré M. le Préfet. Vous avez-vous-même, Monsieur le Maire, écrit au mois d'octobre. J'ai rencontré M. le Préfet mi-décembre. Nous n'avions –n'est-ce pas Monsieur Fauroux ?- aucune réponse de M. le Préfet. Donc, vous voyez depuis le mois d'octobre, les termites ont pu se propager ! Alors, il est grand temps de prendre des dispositions, parce que les termites n'ont pas de frontières, et

effectivement, il faut vraiment que tout le monde mette la main à la poche. Elles ont même traversé la Saône, n'est-ce pas Monsieur Bolliet ? Donc ensemble il faut régler ce problème de termites.

M. LE MAIRE : Nous avons affaire à des termites qui viennent du Sud et d'autres qui viennent du Nord. Donc il va falloir qu'on réagisse vigoureusement pour écarter l'étreinte. C'est ce que nous faisons par ce rapport.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

Donc les termites n'ont qu'à bien se tenir !

(Adopté.)